

Qui sait réellement se prémunir des dangers liés à Internet ?

L'avènement de l'Internet a, certes, changé notre quotidien mais a aussi fait naître de nouveaux risques... Aujourd'hui, personne n'est à l'abri d'une usurpation d'identité sur le web, d'une atteinte à sa réputation sur les réseaux sociaux ou d'une mauvaise surprise suite à un achat effectué en ligne.

Votre interlocuteur AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale, axa.fr

En tant que professionnel et expert de l'assurance prévoyance

> vous accompagne dans votre protection et celle de vos proches avec des solutions concrètes et adaptées



Téléchargez dès maintenant l'application gratuite Mon AXA





Ou rendez-vous sur axa.fr/monaxa

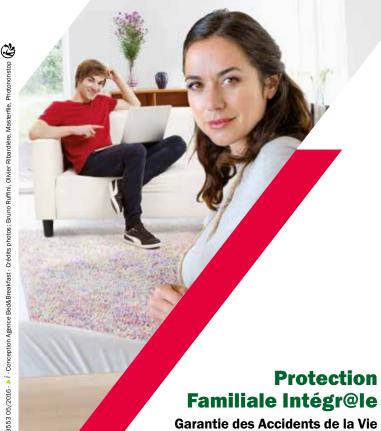
Retrouvez nos services sur axa.fr/axavotreservice AXA Votre SERVICE vous répond sur 📑 et 💟

axa.fr

AXA France Vie. Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € -310 499 959 R.C.S. Nanterre AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex AXA Assistance France. S.A. au capital de 26 840 000 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon, Juridica, Société anonyme au capital de 14627854.68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - 1, place Victorien-Sardou, 78160 Marly-le-Roi. Entreprises régies par le code des assurances.

Prévoyance

Le risque, c'est de croire que cela n'arrive qu'aux autres





Comment avez-vous prévu de protéger vos proches?

Bricolage, jardinage, sports... on n'y pense pas toujours mais chacun de ces loisirs peut engendrer un accident de la vie quotidienne.

Très mal couverts par les régimes obligatoires de protection sociale, ces accidents peuvent pourtant avoir des conséquences humaines et financières importantes. Ils génèrent chaque année 5 fois plus de décès que les accidents de la route (1).





+ option des dangers liés à Internet



Protection Familiale Intégr@le La solution pour faire face aux accidents de la vie courante. (1)

De l'accident le plus léger au plus grave, soyez assuré d'être bien accompagné

- Une **indemnisation** personnalisée qui peut atteindre 1 million d'euros
- Un seul contrat pour vous et toute votre famille avec une couverture à vie
- une prise en charge immédiate
- une souscription jusqu'à 77 ans, simple, rapide et sans questionnaire médical
- Une couverture de tous les sports non rémunérés, même ceux à risque

Une aide sur mesure, utile et immédiate

- Aide-ménagère ou garde-malade à domicile
- Soutien scolaire à domicile
- Aide à l'adaptation du logement







Vous choisissez la formule la plus adaptée à vos besoins en fonction de votre situation de famille (solo ou couple/famille)

Référence

Pour garantir les accidents de la vie les plus graves. à partir de 30 % d'invalidité (ex: la paralysie d'une jambe)

- 7 € par mois pour une personne seule
- 13 € pour un couple ou une famille

Tarifs indiqués lorsque toutes les personnes couvertes ont moins de 66 ans. Si vous ou un membre de votre famille avez plus de 66 ans, contactez votre interlocuteur AXA pour connaître le tarif.

Confort

Pour garantir les accidents de la vie de moindre gravité, à partir de **5** % **d'invalidité** (ex : la perte d'un doigt)

- 11 € par mois pour une personne seule
- 21 € pour un couple ou une famille

Tarifs indiqués lorsque toutes les personnes couvertes ont moins de 66 ans. Si vous ou un membre de votre famille avez plus de 66 ans, contactez votre interlocuteur AXA pour connaître le tarif.

En option: votre protection élargie aux risques liés à Internet®

Quels événements sont couverts ?

- Atteinte à votre réputation sur Internet
- Usurpation d'identité
- Utilisation frauduleuse de moyens de paiement
- Litiges avec un e-commercant

Accompagnement juridique et soutien psychologique

- **Des juristes** répondent à toutes vos questions
- Des psychologues cliniciens sont à votre écoute

Gestion des litiges et prise en charge des frais

- Résolution à l'amiable : aide et prise en charge des frais jusqu'à 1 000€
- Accompagnement devant les tribunaux : prise en charge jusqu'à 10 000€ (2)

1) Selon clauses et conditions du contrat (2) En cas de litige lié à un achat de bien sur Internet, la garantie d'aide à la résolution des litiges est limitée à la phase amiable et exclut la prise en charge des frais de justice.



